



PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS

DU JEUDI 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de MAI sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

PRÉSENTS : GARRABÉ R, RAMSEYER R, OMS RM, CASADEVALL P, DE BALALUD J, GARCES R, BAILLE E, MATHEU M, OMARI A, RESPAUT JL, AICARDI A, MATHIOT D, KNOBLOCH C, SAQUÉ N.

ABSENTS EXCUSÉS : ANDRODIAS M pouvoir à GARRABÉ R, CHOQUET P pouvoir à OMARI A, MISO A pouvoir à BAILLE E, D'AMATO M pouvoir à MATHEU M, MORVAN V

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MATHEU M

Ordre du jour

- Fixation des tarifs de la restauration scolaire - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Règlements intérieurs – Rapporteur Rose-Marie OMS
 - Garderie maternelle
 - Garderie élémentaire
 - Restaurant scolaire
- Délibération annuelle pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (ASA) - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : Rapporteur M. Robert GARRABÉ

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026

2) Fixation des tarifs de la restauration scolaire – rapporteur : M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle tarification des repas de la restauration scolaire pratiquée par l'UDSIS à compter du 1^{er} avril 2026.

Le prix d'achat des repas pour la maternelle passe de 4.32 € à 4.78 € soit une augmentation de 0.46 € par repas. Le prix d'achat des repas pour l'élémentaire passe de 4.48 € à 4.95 € soit une augmentation de 0.47 € par repas.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune prend en charge les frais de fonctionnement inhérents à la restauration scolaire (fluides, fourniture du pain, personnel, entretien de la structure, ...).

Il appartient à la ville de fixer les tarifs applicables au 1er septembre 2026, du service de restauration scolaire.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs du service au 1er septembre 2026 :

Maternelle:

- Ticket occasionnel : 4.78 €
- Forfait mensuel : 66.44 €

Elémentaire:

- Ticket occasionnel : 4.95 €
- Forfait mensuel : 68.80 €

Repas Adultes : 9.35 €

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260054

3) Règlements intérieurs de la garderie maternelle, élémentaire et du restaurant scolaire – rapporteur Rose-Marie OMS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Madame OMS informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver pour l'année 2026/2027 les règlements intérieurs de la garderie maternelle et de la garderie élémentaire et du restaurant scolaire.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260055 garderie maternelle

Délibération N°20260056 garderie élémentaire

Délibération N°20260057 restaurant scolaire

4) Délibération annuelle pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (ASA) - Rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée qu'en prévision de la saison estivale au lac il est nécessaire de renforcer le service technique pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2026.

À ce titre, il est possible de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Il est proposé de créer au maximum 20 emplois à temps non complet, dont les temps de travail seront précisés sur leurs contrats de travail respectifs, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260058

5) Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : Rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité tel que l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux

cet emploi non permanent d'une durée hebdomadaire de 17,5/35ème relevant de la catégorie C dans le grade d'adjoint technique, sera occupé par un agent contractuel du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260059

Questions diverses

☛ **Robert GARRABÉ** rappelle l'organisation du repas des élus qui est prévu le 27 juin au plan d'eau. Il indique par ailleurs, que ce même jour, à 10h00, sera prise la photo de groupe de la mandature.

Il fait part à l'assemblée que le Syndicat de la Truffe Catalane souhaite installer son siège social sur la commune de façon définitive et bénéficier de la salle d'exposition (attenante à la supérette) environ 25 jours par an.

Il informe également le conseil municipal d'un courriel de demande d'organisation du « commando des barjots » sur la commune dans le cadre de la campagne Octobre Rose. Christophe KNOBLOCH se charge de se renseigner auprès de cette association et d'autres communes afin d'anticiper et d'appréhender les besoins éventuels avant que la commune ne se prononce.

Le gala de magie se tiendra le 4 juillet à 21h15 à la salle polyvalente.

☛ **Régis RAMSEYER** rappelle que le concert de l'orchestre de Montpellier se tiendra le 20 juin et qu'afin d'établir les invitations, il convient de se rapprocher d'Amandine OMARI.

Il informe par ailleurs l'assemblée que la commission culture se réunira le 10 juin.

☛ **Rose-Marie OMS** informe l'assemblée d'une demande d'implantation d'un cendrier face aux écoles ce à quoi répond Jean-Luc RESPAUT par une impossibilité du fait de la loi de juillet 2025 qui interdit toute cigarette dans les lieux publics (y compris lac, plages, parcs etc...) et l'obligation faite aux communes d'apposer de la signalétique de rappel en ce sens.

☛ **Annette AICARDI** informe le conseil que la manifestation intercommunale ARAVIA se tiendrait au plan d'eau. Elle indique par ailleurs avoir reçu un courriel du service mobilité de la communauté déclarant que les entreprises ont commencé les travaux de génie civil s'agissant des bornes de réparation vélos. Il convient désormais pour la commune de satisfaire au raccordement électrique.

Elle informe également de la tenue le matin même d'une visio-conférence avec le bureau d'études du Département au sujet de la désimperméabilisation de la cour d'école. Les études ont été lancées et il y a lieu d'attendre les rapports y afférents qui seront communiqués au dit bureau d'études qui pourra parachever ses livrables.

☛ **Régis GARCES** indique au conseil avoir rencontré au lac des personnes âgées qui sollicitent l'implantation de deux bancs au niveau du parcours de santé du lac de sorte à pouvoir surveiller les enfants quand ceux-ci s'adonnent à la pratique sportive.

☛ **Martine MATHEU** informe l'assemblée que le 16 juin aura lieu un test de fumée en présence d'Yves ALONSO et du magicien pour préparer le spectacle et vérifier que ces effets « pyrotechniques » soient en adéquation avec le système d'alerte de la salle polyvalente.

☛ **Amandine OMARI** rappelle que cette année ce sont quatorze élèves qui entreront en 6ème et que, comme à l'accoutumée, ils recevront le 14 juillet, en guise de cadeau de la commune, la traditionnelle calculette.

En ce qui concerne la médaille de la ville, il est demandé de réfléchir aux personnalités de la commune qui pourraient en bénéficier : anciens élus ? Présidents d'associations ? Bénévoles ? Jeunes sportifs ?

☛ **Christophe KNOBLOCK** fait part à l'assemblée qu'il a été interpellé par des riverains du lotissement au sujet de la vitesse excessive des véhicules sur le tronçon de route entre la chapelle et la route de Vivès. Monsieur le Maire répond que les riverains ont déjà été reçus en Mairie mais aucun accord a été trouvé dans la mesure où chaque riverain n'est pas du même avis sur les dispositifs possibles. Et par conséquent de la difficulté de trouver un consensus. Une étude sera demandée au service des routes.

☛ **Dominique MATHIOT** fait part de la nécessité de rajouter un miroir au débouché de la rue St Sébastien de même qu'il y aurait lieu de régler celui déjà en place et nettoyer les vitres des miroirs de la ville.

Il rajoute par ailleurs qu'en sortant du chemin de la Pave, il se présente une voie partagée qui souffre d'une absence de signalétique. Il conviendrait d'implanter un panneau espace partagé au droit des bus Vaills Aspéri.

☛ **Jean-Luc RESPAUT** indique qu'une commission « bulletin municipal » se tiendra le 24 juin à 18h30

☛ **Éric BAILLE** informe l'assemblée qu'il a été désigné par arrêté du Maire correspondant incendie et secours pour la commune. Il a assisté à la réunion du SIAEP et à l'élection de son nouveau Président qui est M.Corcroy, tandis que le vice-président est M.Planas.

☛ **Patrick CASADEVALL** indique que la prochaine commission du plan d'eau est prévue le 4 juin afin notamment de préparer la saison estivale.

Il informe également que le lac a subi ces derniers temps nombre d'incivilités telles que des barrières restées ouvertes, une altération du portique, des dérapages et des barbecues sauvages...

Il fait part au conseil de l'envoi d'un courrier aux exploitants leur rappelant l'impérieuse nécessité de refermer derrière eux la barrière afin de neutraliser toute intrusion intempestive sur le site des plans d'eau.

☛ **Robert GARRABÉ**, avant de conclure la séance, rappelle que la course des 10kms de Saint Jean se déroulera le 28 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10

La Secrétaire

M. Matheu
Martine MATHEU



Le Maire

[Signature]
Robert GARRABÉ